



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-032
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société L.C.G. représentée par Madame Caroline Dumaulie, concernant la remise en état de l'enrobé d'un trottoir et d'une partie de la chaussée au niveau de la rue du port

ARRETE

- ARTICLE 1** - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de remise en état de la chaussée et du trottoir situés devant le transformateur électrique de la rue du port : 5m² d'enrobé et 24m² de bicouche, il convient de sécuriser le chantier de la société L.C.G. du 03 avril 2023 au 23 avril 2023. Le chantier sera balisé par l'entreprise.
- ARTICLE 2** - Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires.
- ARTICLE 3** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur : l'entreprise L.C.G.

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le responsable des Services Techniques

Jean-Louis REY
Pour le Maire,
Par délégation du Maire,
Le Responsable des Services Techniques

REY Jean-Louis